

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2017 à 20h30

- **Étaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Baptiste MATEL, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHÉO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATTE, Léopold LAMBOTIN.

---

- **Absents avec pouvoir** : Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL

---

- **Absents sans pouvoir** : -

---

- **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN

### **Ordre du jour** :

Intervention : Présentation de l'association S. A. A. D. (Solidarité aide aux devoirs)

### Délibérations :

1. Projet de procédure de déclaration d'utilité publique aux Poulains - *Intervention du Conservatoire du littoral*
2. Port - Dossier Môles est et ouest : résultat de l'appel offres du marché de travaux
3. Décisions modificatives - exercice 2016
4. Informations diverses

Monsieur le maire avant d'aborder l'ordre du jour sollicite son conseil municipal pour retirer le point 1 et le point 3 : accord unanime du conseil municipal.

Monsieur le maire donne la parole aux membres de l'association « S.A.A.D » venus présenter le but de l'association. Présentation par Messieurs BERNARD et GALLEN.

L'association créée il y a trois ans, compte un quinzaine de bénévoles, qui apportent aux enfants des familles qui en font la demande un complément de scolarité sous la forme d'aide aux devoirs, afin de participer à la prévention contre l'échec scolaire.

Cette aide est apportée à l'ensemble des élèves des différents établissements scolaires de l'île.

Deux conditions sont exigées :

- 1- L'aide se fait au domicile de la famille et en présence d'un parent adulte.
- 2- Une contribution financière est demandée aux familles.

L'association fera ultérieurement appel à la générosité des communes.

### **Délibération n°1 : PORT- DOSSIER MÔLES EST ET OUEST : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des éléments liés à l'appel d'offre en procédure adaptée passée pour les travaux de reprises des môles Est et Ouest du port de SAUZON. Publication : 22 décembre 2016, Date limite dépôt : Vendredi 13 janvier 2017 à 16h00, Critères de pondération figurant au règlement de consultation : prix 40 %, Méthodes techniques 60 %, Estimatif : 87 500 €

Ouverture des plis par les commissions Finances et Travaux : Lundi 16 janvier à 11h30

Nombre offres : 2 offres

Enveloppe N°1 entreprise CHARIER : 83 628,00 HT

Enveloppe N°2 entreprise MARC SA : 53 204,50 HT

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport d'analyse du cabinet Géolithe rendu ce matin qui propose de retenir l'entreprise MARC SA.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, attribue le marché à l'entreprise MARC S.A. pour un montant de 53 204,50 € HT, et charge monsieur le maire de signer tout document lié à ce marché.

**Délibération n°2 : Télétransmission des actes : avenants à la convention @ctes concernant : la télétransmission des documents budgétaires et la télétransmission des actes de commande publique soumis au contrôle de légalité**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1 et suivants ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

*Vu l'adhésion au syndicat mixte Megalis Bretagne.*

Considérant la convention @ctes relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée entre la commune et le représentant de l'État ;

Considérant la volonté de la commune de procéder désormais à la télétransmission des

- documents budgétaires
- actes de commande publique ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention @ctes portant:
  - sur la télétransmission des actes budgétaires
  - sur la télétransmission des actes de commande publique,et toute convention nécessaire à la mise en œuvre de ces deux nouveaux dispositifs.

**Délibération n°3 : Informations diverses : demande de Bretagne Vivante sollicitant la gratuité au camping municipal de Pen-Prad**

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de Bretagne Vivante qui souhaite pouvoir recruter un jeune en service civique pour la mission d'animation et de la réserve et d'accueil du public d'avril à septembre 2017.

Bretagne vivante sollicite la gratuité d'un emplacement d'avril à septembre 2017 au camping municipal de Pen-Prad.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la gratuité de l'emplacement pour cette personne en service civique pour la durée de son service.

**Délibération n°4 : Informations diverses : demande des « Mystères de l'Ouest » pour poser une serre de rangement sur le terrain des Semis**

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande orale des « Mystères de l'Ouest » qui souhaite pouvoir poser une serre de rangement sur le terrain communal aux ateliers za des Semis.

Le conseil municipal demande des précisions sur la durée, la surface. En l'absence d'informations, après vote (6 contre, 8 abstentions), le conseil municipal se prononce défavorablement.

**Informations diverses :**

Monsieur le maire développe ses 5 priorités de l'hiver :

- Eboulement place de l'Eglise

Aucun évènement significatif depuis le 14 décembre 2016. Un expert judiciaire a été nommé. Une étude géotechnique avec mise en place de marqueurs est en cours. Lorsque le diagnostic sera établi, les experts étudieront comment procéder à la réhabilitation du site.

- Dotation Communale d'Insularité

Dotation de l'Etat renouvelable d'année en année afin de compenser le surcoût des dépenses communales dues à l'insularité. Cette dotation concerne uniquement les quatre communes de l'île. Cependant, les communes ont délégués 41 compétences à la Communauté de Communes de Belle-Ile. Une réflexion est en cours pour savoir s'il est possible de ristourner une partie de cette dotation à la CCBI au vu du nombre de ses compétences.

- Urbanisme : passage en R.N.U.

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) ne sera pas achevé avant la date butoir du 27 mars 2017. Théoriquement, après cette date le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) devient caduque et le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) deviendrait la règle, donnant la primauté des décisions aux services de la Préfecture. Y aura-t-il une dérogation pour Belle-Ile ? Une réunion est prévue à la Mairie de QUIBERON le 16 février 2017 entre le Préfet et les quatre Maires de l'île pour débattre de cette importante question.

- Travaux de la salle Sarah Bernhardt

- Centre d'accueil

Par ailleurs, il fait un point sur l'avancement de la vente de la maison Maillard, l'avancement de la vente du local professionnel en cours, et des différentes invitations et réunions du mois de janvier.

Il évoque également l'avancement de la lettre de vœux qui sera distribuée lundi prochain dans les boîtes aux lettres.

Il informe également les conseillers de la venue du Préfet en février avec lequel il traitera du sujet du classement de la commune en station de tourisme.

*La séance est levée à 21 h 35*

*Conseil municipal des Jeunes :*

Monsieur Yves LOYER rappelle que les jeunes Sauzonnais qui souhaitent s'inscrire à l'activité « piscine » du C.M.J. ont jusqu'au 28 janvier 2017